

DEMANDE DE LICENCE, D'AGRÈMENT OU D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI DE 2001 SUR L'ACCISE

Le présent formulaire doit être rempli par toute personne qui demande une licence, un agrément ou une autorisation aux fins des spiritueux, du vin, du tabac, de l'utilisation ou de l'entreposage. Utilisez ce formulaire si vous représentez le siège social d'un client qui demande un nouveau numéro ou un renouvellement de licence, d'agrément ou d'autorisation aux fins des droits d'accise. Des renseignements supplémentaires sont donnés au verso.

Nouvelle demande
 Modification
 Renouvellement
 Langue de communication ► Anglais Français
 Numéro d'entreprise requis? ► Non Oui

Renseignements généraux sur l'entreprise (dans le cas d'une personne morale, inscrivez le nom et l'adresse du siège social)

Nom	Nom commercial	Numéro d'entreprise
Adresse du lieu d'affaires (Il doit s'agir d'une adresse physique et non d'une case postale.)		Code postal
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du lieu d'affaires)		Code postal
		Fin d'exercice M J

Personne-ressource – Remplissez cette partie pour désigner un employé de votre entreprise comme personne-ressource pour toutes les questions se rapportant à vos comptes des droits d'accise. Pour autoriser une personne, autre qu'un employé de votre entreprise à agir comme représentant, remplissez le *Formulaire de consentement de l'entreprise (RC59)*.

Prénom	Nom de famille	Titre
Numéro de téléphone ()	Numéro de télécopieur ()	Adresse électronique

Genre de propriétaire – Toutes les personnes morales doivent fournir une copie de leur certificat de constitution ou de fusion.

Particulier
 Société de personnes
 Êtes-vous constitué en personne morale?
 Oui Non
 Autre Précisez _____

Remplissez cette partie pour donner des renseignements sur les particuliers, les associés, les administrateurs ou les cadres de votre entreprise. (Si vous avez besoin de plus d'espace, donnez les renseignements sur une feuille séparée.)

Prénom	Nom de famille	Numéro de téléphone au travail ()
Titre	Date de naissance A M J	Numéro d'assurance sociale
Adresse du lieu d'affaires		Numéro de télécopieur au travail ()
Adresse postale		Code postal

Si la demande vise plus d'un local, veuillez remplir la partie ci-dessous. (Si vous avez besoin de plus d'espace, donnez les renseignements sur une feuille séparée.)

Nom du local	Adresse de l'entreprise			
Adresse postale	Genre de licence, d'agrément ou d'autorisation	Numéro de téléphone ()	Numéro de télécopieur ()	Adresse électronique

Indiquez le genre de licence ou d'agrément requis:
 Spiritueux
 Vin
 Utilisateur
 Tabac
 Commerçant de tabac
 Entrepôt d'accise
 Entrepôt d'accise spécial
 Boutique hors taxes

Indiquez le genre d'autorisation requis:
 Vinerie libre service
 Utilisateur
 Alcool
 Alcool spécialement dénaturé

Genre de garantie (pour les licences de spiritueux et de tabac seulement)	<input type="checkbox"/> Espèces ou chèque certifié <input type="checkbox"/> Cautionnement	<input type="checkbox"/> Obligation du gouvernement du Canada <input type="checkbox"/> Autre _____
Nom de la société de cautionnement	N° du cautionnement (s'il y a lieu)	Montant de la garantie

Inscrivez le nom et l'adresse de la succursale de l'institution financière utilisée pour les opérations commerciales

Remarque : Tous les renseignements fournis dans la demande peuvent faire l'objet d'une vérification, qui peut comprendre une vérification judiciaire et financière.

Attestation

À titre de personne autorisée, je _____, déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout document ci-joint sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom

Signature
Titre
Date

Instructions

Nom - Inscrivez la dénomination sociale de l'entreprise.

Nom commercial - Inscrivez le nom au complet sous lequel l'entreprise est exploitée, s'il diffère de la dénomination sociale

Numéro d'entreprise - Inscrivez le numéro d'entreprise de 9 chiffres. Si vous n'avez pas de numéro d'entreprise, cochez la case OUI.

Adresse du lieu d'affaires - Inscrivez l'adresse physique de l'entreprise, y compris le code postal.

Adresse postale - Inscrivez l'adresse postale de l'entreprise, y compris le code postal.

Personne-ressource - Inscrivez le nom au complet, le titre, l'adresse électronique, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur de l'employé qui sera la personne avec qui nous pourrions communiquer au sujet de vos comptes des Droits d'accise. Pour autoriser une personne autre qu'un employé de votre entreprise à agir comme représentant, communiquez avec votre bureau régional des droits d'accise pour obtenir le *Formulaire de consentement de l'entreprise (RC59)*.

Genre de propriétaire - Cochez la case qui décrit le mieux l'entreprise.

Particuliers, associés ou, dans le cas d'une personne morale, administrateurs - Inscrivez le nom au complet, les adresses du lieu d'affaires et postale, le titre, les numéros de téléphone et de télécopieur pour chaque propriétaire, la date de naissance de tous les propriétaires uniques, les associés ou les administrateurs. Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez une feuille séparée que vous joindrez au présent formulaire.

Locaux additionnels - Si vous exploitez votre entreprise à plus d'un emplacement, donnez le nom, les adresses du lieu d'affaires des entreprises et postale, le genre de licence, d'agrément ou d'autorisation applicable pour chacun des emplacements, les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse électronique. Veuillez utiliser, et joindre au présent formulaire, une feuille séparée pour énumérer tous les emplacements et les genres de licence, d'agrément ou d'autorisation applicable à chacun. Si vous voulez que vos emplacements produisent des déclarations distinctes, veuillez inclure cette décision sur la liste des emplacements séparée.

Genre de licence ou d'agrément requis - Cochez la case correspondant au genre de licence ou d'agrément requis.

Genre d'autorisation requis - Cochez la case correspondant au genre d'autorisation requis.

Genre de garantie - Dans le cas des demandes de licences de spiritueux et de tabac seulement, inscrivez le genre de garantie jointe.

Institution financière - Inscrivez le nom et l'adresse de la succursale de l'institution financière utilisée pour les opérations commerciales.

Les extraits suivants du Règlement sur les licences, agréments et autorisations d'accise expliquent les exigences que doivent remplir les demandeurs.

DÉLIVRANCE DE LICENCES OU D'AGRÉMENTS

2. (1) Quiconque souhaite obtenir une licence ou un agrément présente une demande au ministre sur le formulaire approuvé par lui, accompagné d'une liste des locaux visés par la demande.

(2) Sous réserve des paragraphes (3) et (4), est admissible à une licence ou un agrément, autre que l'agrément délivré en vertu de l'article 22 de la Loi, le demandeur qui remplit les conditions suivantes :

- a) il ne fait pas l'objet d'une mise sous séquestre à l'égard de ses dettes;
- b) dans les cinq ans précédant la date de la demande :
 - (i) il n'a pas omis de se conformer à toute loi fédérale, autre que la Loi, ou provinciale – ou à leurs règlements – portant sur la taxation ou la réglementation de l'alcool ou des produits du tabac,
 - (ii) il n'a pas agi dans le but de frauder Sa Majesté;
- c) dans le cas où il est un particulier, il est :
 - (i) âgé d'au moins dix-huit ans,
 - (ii) dispose des ressources financières suffisantes pour gérer son entreprise d'une manière responsable;
- d) dans le cas où il est une société de personnes ou un organisme non doté de la personnalité morale :
 - (i) s'il est composé uniquement de particuliers, ceux-ci remplissent chacun la condition visée au sous-alinéa c)(i) et le demandeur remplit la condition visée au sous-alinéa c)(ii),
 - (ii) s'il est composé uniquement de personnes morales, celles-ci remplissent chacune la condition visée au sous-alinéa c)(ii),
 - (iii) s'il est composé à la fois de particuliers et de personnes morales, les particuliers remplissent chacun la condition visée au sous-alinéa c)(i) et le demandeur ainsi que les personnes morales qui le composent remplissent chacun la condition visée au sous-alinéa c)(ii);
- e) dans le cas où il est une personne morale, il remplit la condition visée au sous-alinéa c)(ii).

(3) Sous réserve du paragraphe (4), le demandeur de l'agrément délivré en vertu de l'article 19 de la Loi l'autorisant à posséder dans son entrepôt d'accise de l'alcool emballé non acquitté doit, en plus de satisfaire aux exigences prévues au paragraphe (2), dans le cas où la province où est situé l'entrepôt dispose d'une loi en vigueur traitant de l'entreposage de l'alcool emballé, être autorisé par la province ou par son administration des alcools à y entreposer l'alcool.

(4) L'exigence supplémentaire prévue au paragraphe (3) ne s'applique pas au demandeur titulaire d'une licence d'alcool qui produit ou emballe de l'alcool dans la province où est situé l'entrepôt.

DÉLIVRANCE D'AUTORISATIONS

3. (1) Quiconque souhaite obtenir une autorisation présente une demande au ministre sur le formulaire approuvé par lui, accompagné d'une liste des locaux visés par la demande.

(2) Est admissible à une autorisation le demandeur qui :

- a) ne fait pas l'objet d'une mise sous séquestre à l'égard de ses dettes;
- b) dans les cinq ans précédant la date de la demande :
 - (i) n'a pas omis de se conformer à toute loi fédérale, autre que la Loi, ou provinciale – ou à leurs règlements – portant sur la taxation ou la réglementation de l'alcool ou des produits du tabac,
 - (ii) n'a pas agi dans le but de frauder Sa Majesté.

VALIDITÉ DES LICENCES ET AGRÉMENTS

4. La licence ou l'agrément est valide pour la période qui y est précisée, laquelle ne peut excéder deux ans.